



## Communiqué de presse

### Carlsberg et la mairie d'Hossegor surfent sur la vague du sponsoring sportif : Addictions France porte plainte

Paris, le 19 janvier 2023

Avertie par plusieurs citoyens étonnés de la présence du brasseur danois Carlsberg lors d'une compétition de surf et par la diffusion d'une vidéo de la mairie d'Hossegor, haut lieu mondial du surf, Addictions France a saisi la justice.

Dans cette vidéo, Christophe Vignaud, le Maire d'Hossegor, explique qu'à l'occasion de la « *Quicksilver pro* » (une manche du championnat mondial de surf) la « *société Kronenbourg pour le compte de sa marque Carlsberg* » avait souhaité, « *sous forme de mécénat* », « *octroyer* » à la municipalité la somme de 25 000 euros. Le maire poursuit : « *pour être tout à fait transparent, on fait la boîte aux lettres pour la World Surf League, c'est-à-dire qu'on récupère cet argent qu'on redonne en termes de mécénat à l'organisateur* ». Questionné par son conseil municipal à propos de la compatibilité de l'opération avec la loi Evin, le Maire finit par concéder qu'il s'agit bien d'un sponsoring.

Si la loi Evin permet le mécénat sous des formes limitant la valorisation publicitaire du mécène, elle interdit formellement le sponsoring du sport par des producteurs ou distributeurs d'alcool. **Carlsberg a d'ailleurs été condamné par le passé lors de l'Euro 2016** à l'issue d'un contentieux engagé par Addictions France, en particulier pour sa présence et sa visibilité massive dans les fanzones.

Dans le contexte de la compétition de surf, les explications données par le Maire d'Hossegor, élu d'une ville hier candidate aux Jeux Olympiques, mettent en lumière les mécanismes complexes utilisés pour dissimuler des agissements douteux.

**Les faits évoqués atteignent le surf dans ses valeurs et son image.** Le surf est un sport pratiqué à 40 % par des jeunes de moins de 25 ans (étude 2012 ISA pour le CIO), avec un engouement croissant sur toutes les côtes françaises, grâce à l'encadrement de milliers de moniteurs de clubs. Or la consommation d'alcool chez les jeunes français est problématique. Un quart des décès chez les 20-39 ans est dû à l'alcool<sup>1</sup>. Selon l'expertise collective Inserm 2021, il existe un lien significatif et positif entre l'exposition à la publicité – et le sponsoring en est une des formes – et l'initiation de la consommation d'alcool d'adolescents non-buveurs d'une part, et l'augmentation de la consommation des jeunes déjà buveurs d'autre part.

**Pour Franck Lecas, Responsable Loi Evin chez Addictions France :**

*« Malgré la loi Evin, les alcooliers sont encore tentés d'associer l'image de leurs produits dangereux pour la santé à celle des valeurs et des émotions véhiculés par le sport. Ces dernières semaines, la coupe du Monde a montré comment les industries de l'alcool et des paris sportifs dépassaient les limites légales pour toucher un public toujours plus large, les jeunes en particulier. Il faut mettre fin à l'impunité. »*

Addictions France a décidé de porter plainte. L'association interpelle également le ministre de la Santé, François Braun, et la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, qui était en visite officielle à Hossegor en septembre 2022, pour qu'elle diligente une enquête et qu'elle mobilise les différentes instances sportives

---

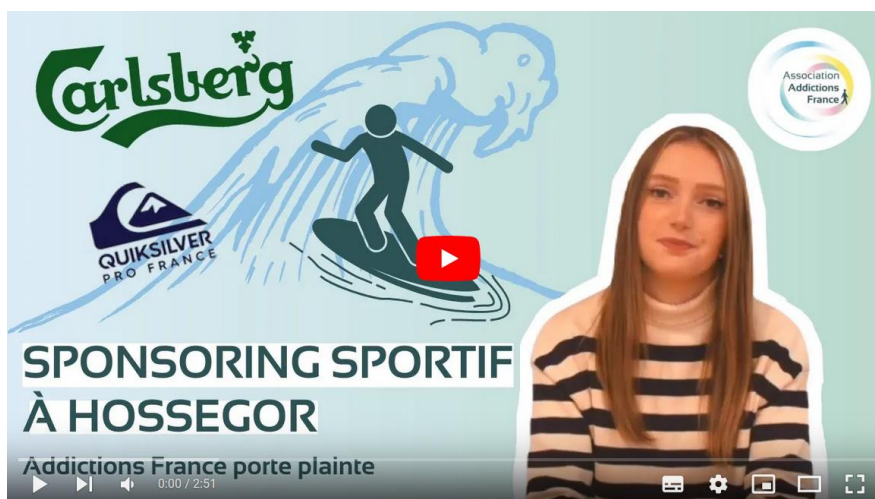
<sup>1</sup> OMS, 2018



contre ce type de délit.

Pour Addictions France, la volonté de certains alcooliers de rendre l'alcool "fun" auprès des jeunes au mépris des lois doit trouver sur sa route des collectivités et des institutions publiques qui restent fermes quant aux interdits protecteurs.

Pour aller plus loin, regarder la vidéo « [Sponsoring sportif à Hossegor : Addictions France porte plainte](#) »



#### CONTACT PRESSE :

Cécile JOYEUX – [cecile.joyeux@addictions-france.org](mailto:cecile.joyeux@addictions-france.org) / 06 82 26 96 76

#### À propos d'Addictions France :

Reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, Association Addictions France (anciennement ANPAA) est un acteur majeur et historique de la santé publique fondé en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard. Composée de professionnels du médico-psycho-social, de la prévention et du plaidoyer, l'association agit au plus près des populations et intervient sur toutes les addictions (tabac, alcool, cannabis, médicaments psychotropes, pratiques de jeux excessives, drogues illicites et autres addictions sans substance).

En plus d'informer, de sensibiliser et de faire de la prévention pour tous les publics, elle gère plusieurs dizaines de centres en addictologie en France métropolitaine et en Outre-mer, propose des formations auprès des professionnels, tout en veillant au respect et à la défense de la Loi Evin. Addictions France porte finalement un projet de société dans lequel la problématique des addictions n'est ni un tabou, ni une fatalité : ensemble, changeons le regard sur les addictions